

## Actualités

- Des militants Macronistes à la Direction de GRDF
- 76e anniversaire du Statut
- Augmentation des salaires



+info :

- Notre déclaration

## Ordre du jour

- 1 Plan Emploi et démarche performance au Siège : impacts en termes de GPEC
- 2 Outil de gestion des frais JENJI

# 1 Plan Emploi et démarche performance au Siège impacts en termes de GPEC (pour avis)

Ce dossier fait suite à une première présentation en juillet 2021 qui nous avait conduit à devoir aller en justice afin d'obtenir les éléments que la direction ne souhaitait pas nous fournir.

La justice nous donnant raison, ce dossier a été représenté deux fois, pour finalement arriver à la demande initiale que nous avons formulée en juillet 2021. Quelle perte de temps pour nous comme pour la direction qui s'est obstinée dans sa posture.

Pour rappel (cliquez sur les dates pour lire les comptes rendus) :

- Juil. 2021 : Présentation en CSE-C avec un dossier incomplet ;
- Sept. 2021 : Les Organisations Syndicales saisissent le tribunal ;
- [Déc. 2021](#) : Le tribunal donne raison aux OS ;
- [Janv. 2022](#) : Nouveau passage en CSE-C avec un dossier incomplet ;
- [Mars 2022](#) : Nouveau passage en CSE-C avec un dossier incomplet.

**Nous nous retrouvons donc en séance le 23 juin 2022 avec des informations qui sont complètement en décalage avec le contexte d'aujourd'hui et qui perdent tous leur sens.**

L'accord CSE et CSEC a retiré la possibilité d'une consultation des orientations stratégiques chaque année, passant à 3 ans. Il prive donc l'organisme de discuter et obtenir des éléments concrets, sur différents dossiers et postures que peut avoir la direction dans ses décisions d'orientation.

Nous avons donc réussi à obtenir, non sans mal, que soient présentées semestriellement en CSEC et en CSEE des trajectoires d'effectifs qui nous permettront, le cas échéant, de discuter des impacts que cela pourra avoir.

Lorsque ce point sera présenté à la rentrée, nous veillerons à ce qu'il corresponde à nos attentes.



+info :

- Lire la résolution

14/12/21

Quand la justice donne raison aux élus du CSEC de GRDF !

Lors de la séance du 7 juillet 2021, la direction a présenté la démarche GPEC en cohérence avec le plan emploi qui, pour elle, ne devait susciter aucune remarque ni suivi spécifique de notre part. Ce point ayant un impact significatif su...

[Lire la suite](#)

**Actualités**

**Comptes rendus**

**Accords à GRDF**

retrouvez-nous sur  
[csec-grdf.fnme-cgt.fr](http://csec-grdf.fnme-cgt.fr)



## 2 Outil de gestion des frais JENJI (pour avis)

Si, depuis maintenant de nombreuses semaines, la Direction vous vend un nouvel outil pour la saisie de vos notes de frais censé être plus ergonomique, plus pratique et plus rapide, la vérité est ailleurs...

Ce qu'omet de vous dire la Direction, c'est que, si cet outil permet effectivement de vous faire rembourser plus rapidement vos frais réels, il complexifie nettement les remboursements au forfait.

Sous PGI-Rapsodie, l'intégralité des frais était remboursée sur fiche de paye quelle que soit la nature de la dépense. Dorénavant, un virement sera effectué à chaque frais réel ou indemnité kilométrique validé sous Jenji. Les frais au forfait seront, quant à eux, toujours remboursés sur fiche de paye. La galère pour vous y retrouver...

Que dire de l'impact environnemental de cette application qui décuplera le nombre de virements réalisés, sollicitant d'autant plus les serveurs bancaires ? A l'heure des économies d'énergies, de l'éco-innovation ou de l'éco-conception, c'est assez surprenant...

**Le vrai but inavouable de la Direction est en fait d'implicitement vous imposer les frais réels en lieu et place du forfait.**

**Cela lui permettra, après avoir fiscalisé les indemnités de déplacements il y a quelques années, d'augmenter, de faciliter et d'accélérer ses propres remboursements de TVA.**



Ajoutons que, comme sur Ile de France pendant la phase pilote du projet, certaines Directions pourraient être tentées de vous demander certains documents pour justifier vos dépenses au forfait sous Jenji. Nous vous rappelons donc qu'un bon de travail ou une convocation à une réunion suffisent. Il n'est pas nécessaire de fournir de ticket de caisse pour justifier d'une quelconque dépense alimentaire.

**Enfin, nous ne pouvons que déplorer que la Direction ne consulte les IRP qu'une fois l'application mise en place, bafouant une fois de plus les notions de partage, de co-construction et de dialogue social de qualité.**

**La CGT a préféré quitter la séance.**



**+info :**  
• Lire la déclaration

### FRANCE

**La CGT revendique un retour au service public de l'énergie, 100 % public avec une maîtrise publique pour une gestion efficace de l'intérêt général.**

**Elle s'oppose en cela à la logique de gestion financière des marchés qui a montré depuis plus de 15 ans son incapacité avec la complicité de la CRE et des différents gouvernements.**

**LA FNME CGT RÉAFFIRME QUE L'ÉNERGIE, ET DONC LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ, SONT DES BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ.**

[energie-servicepublic.com](http://energie-servicepublic.com)

**AVENIR ÉNERGÉTIQUE**

**LA SOLUTION, C'EST LE PPE\***

**BÂTISSONS NOTRE SERVICE PUBLIC**

\* LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE POUR UN AUTRE AVENIR



Prochain CSE Central : mercredi 6 juillet 2022



[csec-grdf.fnme-cgt.fr](http://csec-grdf.fnme-cgt.fr)



@CseCCGTGRDF



@CseCCGTGRDF